AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

Villa Blanche - 62, Rte Nationale - La Neuvillette, 51-REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

DLP 17-8-72 412458

BULLETIN N° 143 d'août 1972 — 4 août 1972/n° 22

VIGNE

Mildiou :

En raison des précipitations actuelles il convient de rester vigilant vis à vis de ce champignon.

Oïdium :

Il convient d'ajouter un soufre mouillable à la bouillie anti-mildiou.

Vers de la grappe - Cochenille :

Il est encore temps d'intervenir à l'aide d'un produit curatif. Ce traitement est également actif contre les jeunes cochenilles.

ARBORICULTURE FRUITIERE

INFORMATIONS :

A la suite des pluies importantes de ces derniers jours qui ont lessivé tout traitement, il est recommandé d'effectuer une protection fongicide sur les vergers même indemne de tavelure ; l'humidité actuelle étant favorable à divers champignons (maladies de conservation... Monilia.. (se reporter à notre avis n° 20 du 10 juillet 1972).

Anthracnose - Rouilles sur cerisiers, pruniers :

Une protection des arbres doit être effectuée contre ces champignons à l'aide de fongicides de synthèse ou de sels de cuivre qui ont une action plus particulière contre les maladies bactériennes.

Carpocapse des pommes :

Des pénétrations sur fruits ont été observées dans la période du 17 au 30 juillet. D'après nos observations, il ne semble pas qu'une dernière génération soit à craindre cette année.

.../...

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P 400

GRANDE CULTURE

Mildiou de la pomme de terre :

Les très importantes précipitations enregistrées ces derniers jours vont provoquer, sur variétés sensibles, des sorties de taches à partir du 6 août. Une nouvelle protection n'est à envisager que pour les cultures tardives et encore pratiquement indemnes de mildiou. Dans les autres cas défaner dès que possible.

Sur variétés féculières il est conseillé d'appliquer un traitement fongicide dès que l'accessibilité des cultures le permettra.

CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE

De nombreux exploitants étant sensibilisés par ce problème il nous parait opportun de rappeler quelques éléments relatifs à cette maladie.

La cercosporiose ne se trouve pas à l'état endémique dans le sol. Les germes peuvent être :

- amenés par les semences (la désinfection ne permettant pas une destruction totale du parasite)
- introduits par les fumiers ou déchets renfermant des fragments de feuillage de betteraves atteintes
- entraînés par le vent à partir de terrains contigüs cultivés en betteraves l'année précédente et surtout situés à exposition ouest
- conservés dans le sol lorsque la betterave entre dans un assolement biennal (betterave derrière blé de betterave par exemple).

En fonction de l'origine de l'attaque les symptômes se manifestent différemment au niveau de la culture :

- très nets foyers disséminés et relativement précoces lorsqu'il s'agit d'un cercospora amené par la semence. (Il faut entendre par foyer une, ou plusieurs plantes groupées, avec chaque feuille adulte présentant 20 à parfois plus de 100 taches et une zone concentrique de betteraves avec des taches plus rares)
- maladie relativement tardive et diffuse lorsqu'il s'agit d'une introduction par les fumiers ou bien de cercosporiose conservée dans le sol
- premières lignes de betteraves touchées avec attaque dégressive dans le cas d'une contamination à partir d'une terre voisine en betteraves l'année précédente, ou d'un point de stockage des racines.

La cercosporiose est la maladie des étés et des automnes chauds et humides :

Outre une hygrométrie suffisante, n'étant le plus souvent obtenue que par des pluies relativement abondantes, l'évolution de la cercosporiose est fonction de conditions thermiques ; l'optimum de température pour assurer son développement est de 26°. Pratiquement le temps d'incubation de la maladie se situe entre trois et cinq semaines.

La cercosporiose est une maladie facile à observer et à contrôler :

Le traitement contre certaines maladies, tel le mildiou de la pomme de terre doit surtout avoir un caractère préventif. Il en est tout autre pour la cercosporiose dont l'évolution lente permet une intervention lorsque le parasite est déjà installé dans la culture. Les éventuels

.../...

traitements n'ont pas pour but d'obtenir des plantes à feuillage totalement indemne mais de retarder l'évolution de la maladie pour permettre à la betterave d'arriver au stade de la récolte sans avoir son feuillage sérieusement diminué.

Toute intervention doit être fonction d'une contamination nettement observée et liée à la date d'arrachage :

C'est une erreur de faire un traitement "préventif" contre la cercosporiose, le tout étant d'enrayer l'évolution de la maladie déjà installée. D'autre part le calendrier d'arrachage des différentes pièces a une importance capitale. Telle culture qui, au 10 septembre, ne présentera que quelques betteraves sérieusement atteintes peut, si l'automne est doux et humide, avoir son feuillage totalement détruit et être "en repousse" pour le 15 novembre.

Les fongicides "systémiques" constituent une arme particulièrement valable contre la cercosporiose :

Après des conditions climatiques favorables (humidité et chaleur) ayant permis l'émission de spores, la maladie est relativement lente à s'implanter. Jusqu'à ces dernières années des interventions avec des produits cupriques, se situant deux à trois jours après la pluie contaminatrice, permettaient de stopper l'évolution de la cercosporiose. Avec les acquisitions récentes de la phytopharmacie il est possible d'effectuer un traitement efficace jusqu'au moins 8-10 jours après la pluie contaminatrice.

Que conclure de la situation présente :

Des sorties de taches se sont récemment produites et des betteraves présentant sur plusieurs de leurs feuilles 5 à 100 taches se remarquent dans des conditions particulières :

- betteraves : après betterave 1971 ou 1970
- " : en bordure de pièce en betteraves 1971
- " : à proximité de dépôts 1971

Les taches sont extrêmement rares dans les autres cultures.

Tout traitement est actuellement prématuré. En fonction de sorties de taches à attendre vers le 8-15 août une intervention pourrait être envisagée dans les pièces sus-mentionnées et dans le cas d'un arrachage tardif.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS - H. de MEIRLEIRE - A. GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE.

P401